

**OPTIMISER LA CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE
AU SYSTÈME DE LA RECHERCHE PUBLIQUE DU QUÉBEC :
MISER SUR TOUS LES FOYERS PROPRES À ASSURER
LA VITALITÉ INTELLECTUELLE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU QUÉBEC**

Mémoire de l'Association pour la recherche au collégial
présenté au Groupe-conseil pour l'actualisation
de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

Septembre 2009

COORDINATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Luc Desautels, coordonnateur de la recherche au Cégep régional de Lanaudière; Fanny Kingsbury, chercheuse au Cégep de Sainte-Foy et rédactrice en chef de *Pédagogie collégiale*; Marcel Boutin, directeur général de Musilab; Hélène Tardif, chargée de projet pour l'ARC, et Katia Tremblay, conseillère pédagogique au Collège de Maisonneuve

Association pour la recherche au collégial
255, rue Ontario Est, bureau A 7.67
Montréal (Québec) H2X 1X6
www.cvm.qc.ca/arc

PRÉSENTATION DE L'ARC

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. L'ARC travaille au développement de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la tenue annuelle de Belles Rencontres et d'un colloque dans le cadre du congrès de l'Acfas, l'organisation d'activités d'information ou de formation, la mise sur pied de mesures de soutien, l'attribution de prix et, plus récemment, la réalisation de métarecherches. Au fil de ses quelque 20 ans d'existence, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de presque tous les collèges publics et privés du Québec, de centres collégiaux de transfert de technologie, d'écoles gouvernementales de même que des milieux de la recherche universitaire, des centres de recherche, des organismes subventionnaires, des syndicats, des ministères provinciaux et de l'entreprise privée. L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs travaillant dans le réseau collégial; elle s'efforce constamment de faire reconnaître la mission de recherche des collèges; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche, de plans de développement de la recherche et de procédures efficaces pour l'administration de l'activité de recherche en milieu collégial. Par ailleurs, l'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise et de ses principaux champs, de l'évolution des structures locales, des événements relatifs à la recherche ainsi que des développements concernant les subventions et les fonds; elle aide à la création et au développement de services locaux appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création et le développement d'équipes de chercheuses et chercheurs de différents établissements; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux, à les diffuser et à les poursuivre; elle encourage la mise sur pied d'équipes et crée des liens de collaboration réciproques avec la recherche universitaire et tous les milieux intéressés par la recherche. En 2010, l'Association publiera aux Presses de l'Université Laval un ouvrage sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

L'ARC a exprimé son avis au sujet de la recherche collégiale à maintes reprises depuis sa création : lors de la Commission des États généraux sur l'éducation du Québec, en 1995; lorsque le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie le lui a demandé dans le contexte de la rédaction de la politique scientifique du Québec, en 2000; dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, en 2004; lors de la consultation menée par le Comité d'experts sur la protection des participants humains aux recherches au Canada et portant sur le rapport *Aller de l'avant*, en 2007; lors de la consultation sur le rapport produit par le Comité interministériel sur l'encadrement éthique de la recherche et la protection des sujets de recherche, et intitulé *Pour une conciliation entre les intérêts de la recherche et le respect de la dignité des personnes qui s'y prêtent*, en 2009; etc.

La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de cinq de ses membres, provenant tous du réseau collégial mais représentant des réalités diverses. Par ailleurs, les activités de l'ARC sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche d'enseignement pour permettre à l'ARC de mener à bien sa mission. Depuis plus de 10 ans, le Cégep du Vieux Montréal héberge l'ARC et son personnel.

1. QUELS SONT LES CHOIX QUE VOUS ESTIMEZ PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE R-D ET D'INNOVATION POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC AU COURS DES TROIS OU CINQ PROCHAINES ANNÉES?

Pour assurer le développement du Québec au cours des prochaines années, il nous apparaît essentiel de miser sur tous les volets de la recherche et, de plus, de situer ceux-ci à l'intérieur d'une vision globale du système de la recherche québécoise. La recherche dans tous les domaines, et ce, sans exception aucune, a une incidence à cet égard. À l'heure où l'étude des phénomènes selon des perspectives non seulement disciplinaires mais également interdisciplinaires, multidisciplinaires ou transdisciplinaires est incontournable, le Québec ne peut faire l'économie d'aucun de ces aspects pour viser le plein développement d'une véritable société du savoir.

Dans le même ordre d'idées, ajoutons que des activités de recherche ont cours dans les cégeps, les collèges privés, les centres collégiaux de transfert de technologie, y compris les nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices, et les écoles gouvernementales. Par conséquent, il serait regrettable de restreindre la contribution de l'enseignement supérieur à la seule recherche universitaire en n'exploitant pas ou trop peu le potentiel considérable de la recherche collégiale. Celle-ci couvre, dans les faits, un territoire beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît¹. Nous réitérons donc la recommandation que nous avons faite au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant sa Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec, à savoir qu'il est préférable de mettre de l'avant le concept de « recherche à l'ordre d'enseignement supérieur », qui englobe à la fois la recherche collégiale et la recherche universitaire et qui, de surcroît, reflète bien la spécificité québécoise en matière d'enseignement postsecondaire². La recherche, peu en importe le type, est inhérente à l'enseignement supérieur, et l'ordre d'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur. Cette affirmation était présente dans *Savoir changer le monde : politique québécoise de la science et de l'innovation*, et nous continuons de croire que le gouvernement gagnerait à réitérer cette affirmation dans la prochaine stratégie, comme nous l'avons déjà demandé à l'honorable Raymond Bachand³. Bref, nous suggérons vivement au gouvernement de ne faire l'économie d'aucun apport scientifique au développement du Québec.

Par ailleurs, si c'est avec une très grande fierté que l'ARC soutient les activités relatives à la recherche ou à l'innovation de nature technologique, notamment celles qui sont pratiquées à l'intérieur des centres collégiaux de transfert de technologie, nous avons la conviction que le fait de restreindre la recherche collégiale à la seule recherche technologique laisse de côté une très grande partie des chercheuses et chercheurs de collège. Une telle option jette dans l'ombre bon nombre de recherches menées à l'ordre collégial, dans les domaines de la santé ou des sciences humaines, de même que leurs retombées souventes fois saluées.

En somme, il y a lieu que la prochaine stratégie exprime sans contredit le soutien du gouvernement du Québec à la recherche dans tous les domaines et au sein des deux ordres de l'enseignement supérieur. Exclure de la stratégie un pan entier ou des pans entiers des activités de recherche priverait le Québec d'une contribution précieuse à sa vitalité intellectuelle, économique et sociale. Nous recommandons plutôt que soient mis à contribution tous les foyers d'expertise que le Québec contient en son sein.

¹ De manière à en témoigner hors de tout doute, l'ARC prépare actuellement une monographie portant sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise. Cet ouvrage paraîtra aux Presses de l'Université Laval, en 2010.

² *Avis de l'Association pour la recherche au collégial au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant sa Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec*, Montréal, Association pour la recherche au collégial, 2000.

³ Luc DESAUTELS. *Réactions et questions de l'Association pour la recherche au collégial au sujet d'Un Québec innovant et prospère* [lettre au ministre Raymond Bachand], Montréal, le 7 mars 2007.

2. DANS L'ACTUELLE STRATÉGIE, QUELLES SONT LES MESURES QUI VOUS SONT APPARUES LES PLUS EFFICACES ET QUI MÉRITENT D'ÊTRE MAINTENUES? À L'INVERSE, LESQUELLES DEVRAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION APPROFONDIE OU ÊTRE ABOLIES?

Dès la publication d'*Un Québec innovant et prospère*, l'ARC s'est réjouie des mesures qui y sont proposées pour assurer le développement des centres collégiaux de transfert de technologie. Ainsi en était-il du renforcement des mécanismes de valorisation et de transfert annoncé dans la Stratégie (p. 46), de l'intensification des activités d'innovation des entreprises en collaboration avec ces centres (p. 38-39), de l'investissement pour en « accroître graduellement le financement », pour en créer de nouveaux ou soutenir le « réseautage » (p. 58). Ces mesures demeurent importantes. Or, d'autres éléments nous apparaissent susceptibles de favoriser non seulement la recherche technologique mais de s'appliquer aussi à tout type de recherche. À titre d'exemple, mentionnons le défi du renforcement de la capacité de recherche publique dans les régions (p. 13), les « engagements fermes pour le soutien aux infrastructures de recherche » (p. 21-22), des ressources pour « les professeurs-chercheurs et pour les chercheurs des collèges » (p. 26) et d'autres afin de bonifier le « programme visant à libérer des professeurs collégiaux de leur tâche d'enseignement afin qu'ils réalisent des activités de recherche » (p. 59). Ces mesures visant à renforcer la capacité de recherche du Québec doivent absolument être maintenues, voire augmentées. En ce sens, des ressources dont la hauteur reste à déterminer sont nécessaires pour permettre le développement de la recherche dans les établissements du réseau collégial, en financer les coûts directs et indirects ainsi qu'en assurer la continuité. Nous avons déjà suggéré la mise sur pied de centres collégiaux de transfert de technologie qui soutiennent l'innovation sociale⁴. Trois de ces centres ont depuis vu le jour, et nous tenons non seulement à saluer leur reconnaissance mais également à soutenir leurs efforts pour obtenir les ressources nécessaires à leur pleine exploitation, notamment en raison de la difficulté à commercialiser les réalisations produites par ce type d'organisme, dans le domaine de l'innovation sociale.

Le Québec gagnerait à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès des chercheuses et chercheurs de collège aux ressources dédiées à la recherche, plus particulièrement celles qui sont administrées par les bailleurs de fonds que sont le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, et le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies. Le Conseil de la science et de la technologie arrivait à la même conclusion à l'intérieur de son avis de novembre 1999⁵. De plus, il importe que les ressources soient définies en tenant compte du contexte de la pratique de l'activité de recherche à l'ordre collégial, bien différent de celui des chercheuses et chercheurs universitaires. Ajoutons qu'il serait souhaitable d'améliorer la promotion entourant les ressources accessibles aux chercheuses et chercheurs de collège, les récentes années ayant démontré l'insuffisance de la diffusion de l'information faite à cet égard.

3. QUELLES AUTRES ACTIONS OU MESURES LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT-IL METTRE EN ŒUVRE AFIN DE CONTRIBUER À AMÉLIORER LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS D'INNOVATION?

Chaque fois qu'il conduit une consultation portant sur le système québécois de recherche ou d'innovation, le Gouvernement aurait grand avantage à tenir cette consultation selon un calendrier permettant à chacun des acteurs concerné de se préparer au cours d'une période de temps « raisonnable ». Ainsi, en ce qui concerne la présente consultation sur l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le Gouvernement a considérablement diminué la

⁴ *Op. cit.*

⁵ CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (1999). *Connaître et innover : des moyens concurrentiels pour la recherche universitaire*, Québec, Conseil de la science et de la technologie.

possibilité que le milieu de la recherche collégiale contribue à sa pleine mesure à une consultation qui le concerne au premier chef en lançant sa consultation le 31 juillet, pendant les vacances estivales.

Les chercheuses et chercheurs de collège devraient pouvoir obtenir le statut de chercheuse ou chercheur principal dans le cadre d'un plus grand nombre de programmes de recherche que ce ne l'est à l'heure actuelle, au même titre que leurs collègues des universités. Dans le même ordre d'idées, nous considérons comme plus que pertinent de favoriser la création de centres de recherche issus des collèges. À long terme, le maintien à la fois d'activités de recherche de très haute qualité et de l'autonomie des chercheuses et chercheurs de collège sont en jeu. Cela étant, les mesures pour favoriser l'accès des chercheuses et chercheurs du réseau collégial aux mêmes mesures budgétaires que leurs collègues des universités devraient être appliquées de façon stratégique. Même si la qualité des travaux de recherche réalisés par ces chercheuses et chercheurs a été maintes fois reconnue⁶, leur nom apparaît moins souvent que celui de leurs collègues universitaires à titre de chercheuse ou chercheur principal : leur compétitivité en est ainsi affectée. De manière à soutenir le développement de tels *curriculum*s, il est nécessaire de maintenir les programmes de subvention spécifiques aux chercheuses et chercheurs du réseau collégial, entre autres le Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial, qui appuie la communication scientifique et qui contribue donc à l'enrichissement du *curriculum*.

Nous ne pouvons qu'encourager le Gouvernement à bonifier sa contribution à la formation de la relève en matière de recherche, et ce, autant au plan de la formation continue que de la formation initiale. En ce qui concerne la formation continue, signalons que, à l'heure actuelle, l'ordre collégial accueille un nombre important de nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants, de plus en plus jeunes et de plus en plus scolarisés. Soutenir la formation continue aux cycles d'études supérieures, aux deuxième ou troisième cycles universitaires, afin d'augmenter le bassin de chercheuses et chercheurs potentiels pourrait se révéler une voie fructueuse. Pour ce qui est de la formation initiale, d'aucuns s'interrogent sur les retombées de la recherche collégiale sur l'enseignement. De nouvelles mesures incitant les établissements à multiplier les effets à cet égard sont à envisager. Il faut faire en sorte que la participation de la recherche collégiale à la formation à la recherche ainsi qu'à la formation de personnel technique rattaché à la recherche soit officiellement reconnue. L'ARC souligne par exemple la contribution du réseau collégial à cette formation par la remise de prix aux étudiantes ou étudiants — chercheuses ou chercheurs en herbe — qui ont réalisé des activités de recherche de grande qualité⁷. L'excellence des dossiers reçus par les membres des comités d'évaluation des candidatures soumises dans le cadre des Prix étudiants de l'ARC, d'une part, et les aptitudes de communication des gagnantes et gagnants — qui présentent leurs travaux lors du colloque que l'ARC tient dans le cadre du congrès annuel de l'Acfas —, d'autre part, témoignent de cette grande qualité.

Dans la perspective d'un enracinement solide de la culture scientifique, nous suggérons que l'État soutienne financièrement les organismes qui fertilisent le milieu collégial en suscitant la réflexion, l'action ou le réseautage, ou, en d'autres termes, qui travaillent de sorte que la Stratégie québécoise y soit mise en œuvre autant que faire se peut. L'ARC, comme elle l'a fait depuis sa fondation, est prête à continuer d'assumer ces fonctions d'animation, d'information et de soutien auprès des chercheuses et chercheurs, et auprès des établissements dès que ces fonds seront injectés dans le réseau collégial.

⁶ Voir notamment Mireille BROCHU, *Analyse de la productivité scientifique des chercheurs de collège*, rapport présenté au Fonds pour les chercheurs et l'aide à la recherche, et à la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation du Québec, Ontario, mai 1996.

⁷ À titre d'exemple, mentionnons que le premier des Prix étudiants de l'ARC, édition 2008-2009, a été attribué à Pierre-Olivier Benoit et François-Michel Ouellet, étudiants en techniques d'inventaire et de recherche en biologie au Cégep de Saint-Laurent, pour leur projet intitulé *Étude de la filtration hydroponique de déchets métaboliques d'un élevage de perchaudes par des végétaux d'intérêt pour la consommation*. Marie-Josée Gauvin, enseignante de biologie, et Jean Langevin, enseignant de biologie, étaient responsables du projet.

À l'heure actuelle, la recherche collégiale est sous-représentée au sein des instances qui participent de la recherche à l'enseignement supérieur : comités d'évaluation des demandes de subvention, conseils d'administration des Fonds québécois de la recherche, groupes-conseils, etc. L'ARC sollicite depuis plusieurs années que les chercheuses et chercheurs de collège soient représentés au sein de chacune des instances appartenant au système québécois de la recherche. De plus, des lieux de représentations formels de tous les volets de la recherche collégiale seraient à mettre en place auprès du Ministère et des organismes qui y sont affiliés. L'ARC s'engage à y jouer un rôle, le cas échéant.